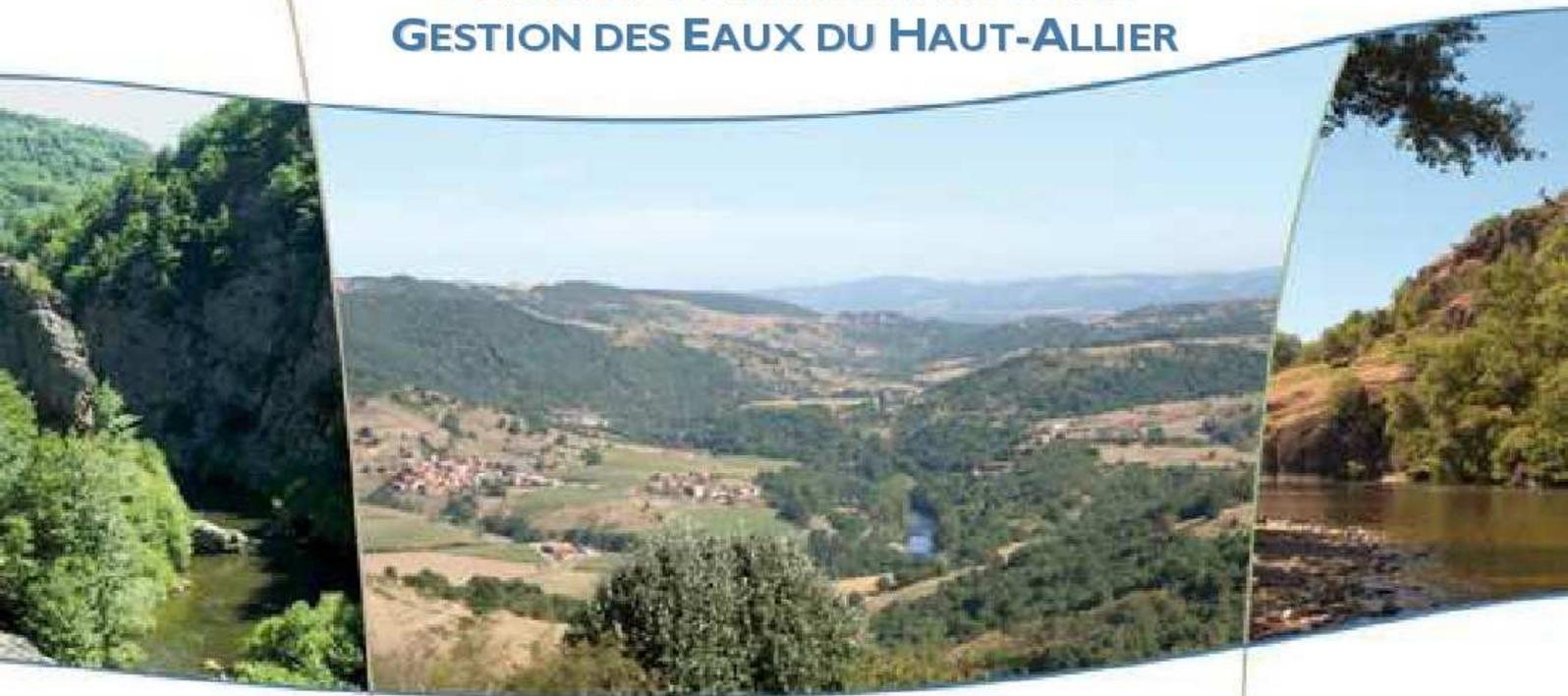


SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2012 PERSPECTIVES 2013

Présenté et approuvé en séance plénière le 24 janvier 2013



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	3
☞ <i>Présentation du territoire</i>	3
☞ <i>Les instances du SAGE</i>	4
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	4
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	4
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques</i>	5
☞ <i>La structure porteuse :</i>	5
☞ <i>Présentation</i>	5
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :</i>	6
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	6
III. REUNIONS	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	8
☞ <i>Les commissions thématiques</i>	9
IV. ETUDES.....	10
☞ <i>Le scénario tendanciel :</i>	10
☞ <i>Les scénarii contrastés :</i>	12
☞ <i>L'inventaire des ouvrages transversaux:</i>	13
☞ <i>L'évaluation environnementale:</i>	13
☞ <i>L'étude de définition des volumes prélevables sur le bassin hydrographique de l'Allier</i>	14
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	14
☞ <i>Communication :</i>	14
☞ <i>Sensibilisation :</i>	15
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE.....	15
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	15
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	17
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	19
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	20
VII. PERSPECTIVES 2013	21

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

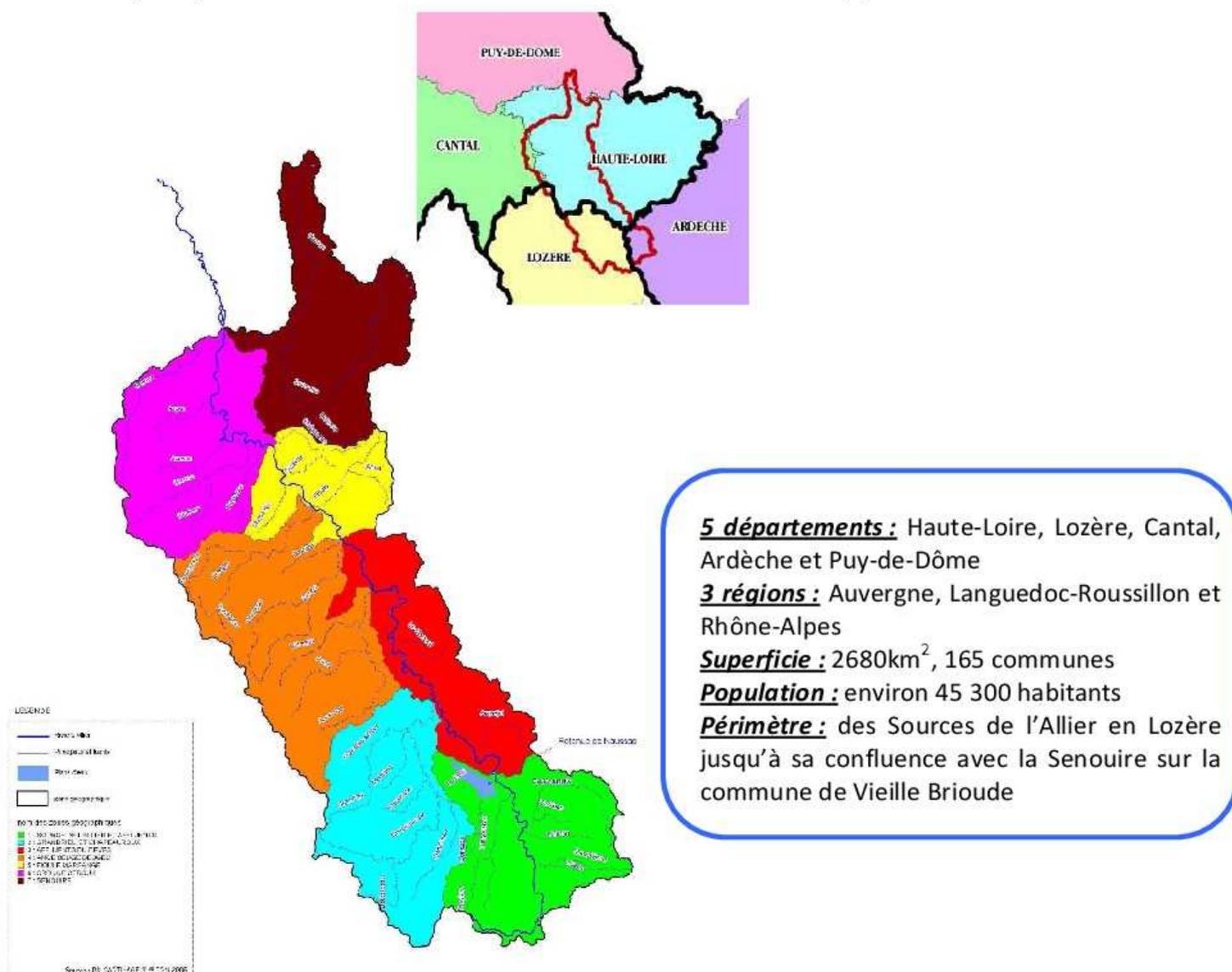
Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



Les instances du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le SAGE a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012. C'est l'organe décisionnel du SAGE.

La CLE est composée de 44 membres repartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Le Président de la CLE est M. RAVAT Raymond, maire de Monistrol d'Allier, et le Vice-président est M. NOEL-BARON Franck, maire de Chanteuges et Président de la Communauté de Communes du Langeadois.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 12 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. RAVAT, Président de la CLE
M. NOEL-BARON, Vice-président de la CLE
M. POMMAREL, Conseiller Régional d'Auvergne
M. GAZANION, Maire d'Alleyras
M. CHAMPEL, Maire de Saint Etienne du Lugdarès
M. PALPACUER, Conseil Général de la Lozère

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. Le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

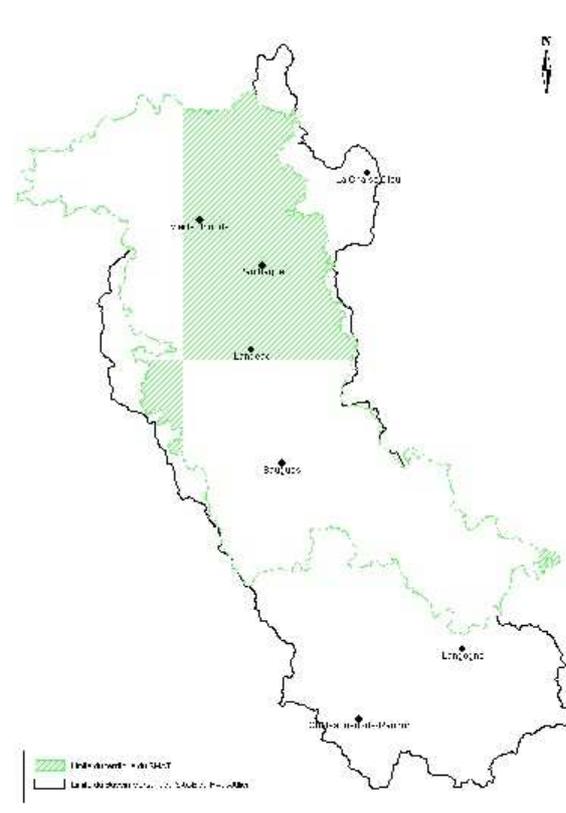
- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'art et d'histoire et qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire. La cartographie ci-dessous présente les territoires du SMAT (en vert) et les limite du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ **Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :**

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP).

Elle est épaulée par le secretariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Les dépenses pour la cellule animation du SAGE pour l'année 2012 se sont élevées à 51085,15€ et comprennent :

- les salaires et charges : 34 375,89€ pour l'animateur et 8 163,22€ pour l'administratif soit un total de 42 539,11€

- les frais de fonctionnement qui englobent les frais généraux de la structure : 7 881,45€

- les frais de communication (édition de la lettre du SAGE) : 664,59€

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

L'état des lieux, le diagnostic de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le diagnostic socio-économique ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire.

La phase de Scénario Tendanciel, déjà engagée fin 2011, a été validée lors de la CLE du 31 janvier 2012. Cette phase s'est intéressée à l'évolution des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2021, dans l'hypothèse où on laisse évoluer la situation selon les tendances actuelles, en tenant compte uniquement des législations, orientations et mesures existantes ou déjà programmées.

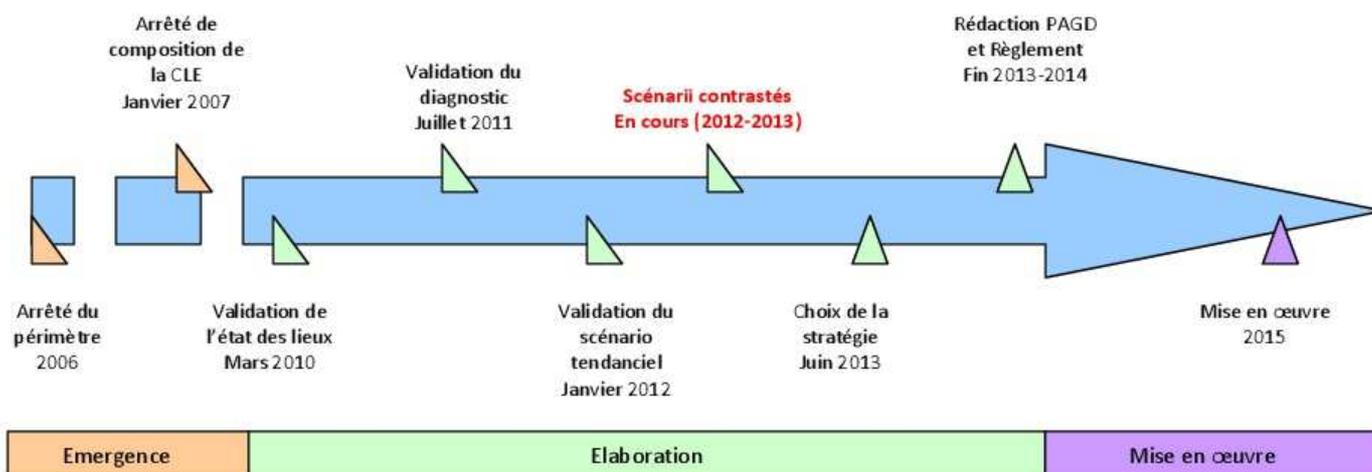
Les résultats de cette étude seront présentés dans le paragraphe III.

Pour la suite de l'élaboration du SAGE, à savoir la construction des scénarii contrastés et choix de la stratégie du SAGE du Haut-Allier, la Commission Locale de l'Eau a choisi de faire appel à un cabinet externe (*le marché avec les Cabinets « Césame Environnement » et « Autrement dit » s'est terminé au moment de la validation du Scénario Tendanciel*).

La prestation étant confiée à une (ou plusieurs) entreprise(s) privée(s), le SMAT a l'obligation, en tant que collectivité publique, d'appliquer la procédure des marchés publics

pour le recrutement. Cette procédure s'est déroulée de mars à mai 2012 et a abouti au recrutement du cabinet BRLi pour la réalisation des deux étapes précitées qui consistent à définir les objectifs que l'on souhaite se fixer sur le territoire, concernant la ressource en eau, et à proposer les solutions qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



III. REUNIONS

🔑 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau, organe décisionnel de la procédure du SAGE, s'est réunie **une fois** en mairie de Langeac, le 31 janvier 2012.

Sur les 44 membres de la CLE, 19 (7 élus, 5 représentants de l'Etat et 7 usagers) étaient présents et 8 possédaient un pouvoir de vote.



L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport d'activités de la CLE 2011, présenté par le Vice-président de la CLE
- Présentation du Scénario Tendanciel par le bureau d'études CESAME Environnement
- Présentation du Projet de Contrat Territorial sur le bassin versant de Naussac, par Alexandre Dupont, animateur du CT de Naussac
- Elections de deux des membres du bureau de la CLE, du Président de la commission thématique « Gestion quantitative de la ressource » et du représentant de la CLE au sein du Conseil Lozérien de l'Eau
- Présentation des perspectives 2012 par l'animatrice du SAGE du Haut-Allier

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont validé à l'unanimité le rapport du scénario tendanciel et les documents annexes à cette étude (synthèse, récit des commissions thématiques). La CLE a également rendu **un avis favorable** concernant le projet de Contrat Territorial sur le bassin versant de Naussac.

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2012, le bureau de la CLE s'est réuni à **six reprises**.

◆ Réunion du 10 janvier 2012, dans les locaux du SMAT à Langeac avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du scénario tendanciel (Césame environnement)
- Présentation du Cahier des Charges pour la suite de la procédure
- Préparation de la CLE du 31/01/12

Sur 12 des membres composant le bureau, 7 étaient présents.

◆ Réunion du 17 avril 2012, dans les locaux du SMAT à Langeac. Ce bureau était exclusivement consacré à la présentation des méthodologies et des cabinets candidats pour la réalisation de la phase : « Scénarii contrastés et choix de la stratégie du SAGE ». L'animatrice a présenté son analyse multicritères concernant les 3 offres reçues pour l'étude précitée.

Les membres du bureau ont ensuite donné un **avis consultatif** concernant le choix du candidat (*le choix final revenant à la Commission d'Appel d'Offre de la structure porteuse*).

Sur 12 des membres composant le bureau, 7 étaient présents.

◆ Réunion du 06 juin 2012, à l'Espace Multimédia de Saugues avec l'ordre du jour suivant :

- Point de rappel sur plusieurs sujets concernant la politique de l'eau (information sur la demande de cadrage pour l'évaluation environnementale, consultation sur le projet de SAGE Dore, mise à jour de l'Etat des lieux du SDAGE)
- Présentation du bureau d'études BRLi et de la méthodologie employée
- Présentation et réflexion sur les objectifs du SAGE

Sur 12 des membres composant le bureau, 6 étaient présents.

◆ Réunion du 13 juillet 2012, à la mairie de Monistrol d'Allier avec l'ordre du jour suivant :

- Validation du travail réalisé lors du dernier bureau avec l'intégration de certaines remarques
- Présentation des mesures proposées pour chacun des enjeux du SAGE

A l'issue de cette réunion, les objectifs du SAGE ont été validés et plusieurs mesures permettant d'atteindre ces objectifs ont été discutées. Les commissions thématiques organisées ultérieurement permettront de compléter le travail réalisé sur les différentes mesures.

Sur 12 des membres composant le bureau, 6 étaient présents.

◆ Réunion du 12 septembre 2012, dans les locaux du SMAT à Langeac avec l'ordre du jour suivant :

- **Avis consultatif** sur la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole = **avis favorable**
- **Avis consultatif** sur le projet du SAGE Dore = **avis favorable**
- Points divers (contenu de la lettre du SAGE 2012, note de cadrage,...)

Sur 12 des membres composant le bureau, 6 étaient présents.

◆ Réunion du 07 novembre 2012, à la mairie de Monistrol d'Allier avec l'ordre du jour suivant :

- Information relative à la consultation de la CLE au sujet de la révision du SDAGE Loire-Bretagne
- Information relative au renouvellement de la CLE
- Calendrier technique du SAGE
- Présentation des ébauches de scénarios contrastés

Sur 12 des membres composant le bureau, 6 étaient présents.

A l'issue de cette réunion, le bureau de la CLE a souhaité que les scénarii proposés soient retravaillés afin d'être plus réalistes.

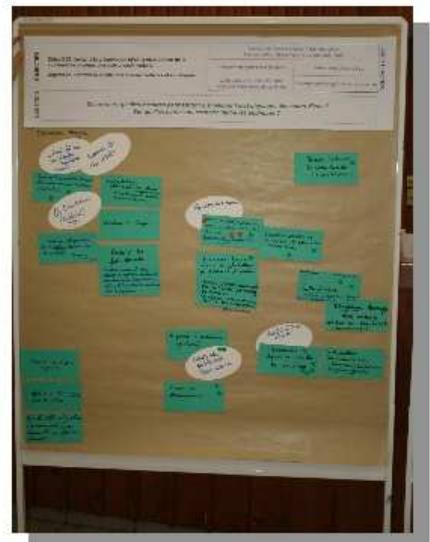
Il est important de rappeler que le bureau de la CLE a joué un rôle de Comité de pilotage pour la première phase de réalisation des scénarii contrastés.

☞ Les commissions thématiques

Les commissions thématiques se sont réunies à l'automne 2012 afin de déterminer les mesures pouvant être mises en place pour atteindre les objectifs déterminés pour le SAGE. Pour chaque thématique, plus de 150 organismes (associations de protection de l'environnement, fédérations de pêche, EDF, chambres d'agriculture...) ont été contactés et conviés à venir donner leur point de vue sur les différentes problématiques liées à la ressource en eau. Pour chaque thématique, une trentaine de personnes était présente.

A l'issue de ces réunions, qui se sont déroulées sur trois demi-journées, un grand nombre de propositions (photo ci-contre) a été recueilli et croisé avec le travail réalisé en bureau de la CLE. Cette matière a ensuite servi de base pour initier la construction des différents scénarii, dont une première ébauche a été présentée lors du bureau de la CLE de novembre.

Une seconde série de commissions thématiques sera programmée pour le premier semestre 2013.



IV. ETUDES

☞ Le scénario tendanciel :

Le Scénario tendanciel a permis de se projeter dans le futur et d'estimer les évolutions des activités humaines et leurs conséquences possibles sur la ressource en eau, si aucune politique volontariste n'est appliquée.

Les évolutions pressenties par secteur d'activités ont été établies à partir :

- des tendances d'évolution actuelle, corrigées aux vues des documents d'orientation et des programmes en cours ou en projet
- d'avis d'experts, consultés dans le cadre de cette mission

Les changements futurs déjà connus ou prévisibles, ainsi que la dynamique actuelle du territoire ont également été pris en compte.

Un important travail de concertation a été mis en place lors des trois commissions géographiques, où chaque acteur pouvait valider ou réfuter les hypothèses d'évolution par thématique.

Les principales conclusions de cette étude sont présentées ci-dessous :

◆ Évolution pressentie de l'état qualitatif de la ressource en eau :

- Amélioration globale de la qualité écologique des eaux de surface (sauf paramètres micropolluants);
- En revanche pour l'alimentation en eau potable, les problèmes de qualité liés à la bactériologie (petites unités de distributions, sources captées, pas de système de désinfection) risquent d'être maintenus ; de même pour les problèmes liés à l'arsenic (fond géochimique);
- Augmentation sensible des températures maximales des cours d'eau avec une incidence probable sur la faune et la flore aquatique;
- Inversion possible de la tendance et amélioration sensible de la qualité des ressources souterraines (nitrates notamment) sous réserve d'une poursuite des actions engagées.

◆ Évolution pressentie sur le fonctionnement des milieux aquatiques :

- Restauration d'ici 2015/2016 de la continuité écologique sur les principaux cours d'eau;
- Diversification des espaces forestiers (processus naturel) et par conséquent augmentation de la biodiversité;
- Prolifération possible d'espèces animales et végétales invasives et augmentation de leurs aires de répartition;
- Pressions agricoles et urbaines envers certaines zones humides;
- Amélioration des stocks de Saumon difficilement caractérisable.

◆ Évolution pressentie de l'état quantitatif de la ressource en eau :

- Poursuite voire accentuation des évolutions actuelles :
 - Diminution des débits minimums et maximums mensuels ;

- Diminution de la disponibilité des ressources ;
 - Accentuation de la sévérité des étiages.
- Possible conflits d'usage en cas de fort stress hydrique
 - L'accentuation de la sévérité des étiages, corrélée bien souvent à une augmentation des températures maximales, pourrait avoir des incidences significatives sur la faune et la flore aquatiques, notamment les peuplements piscicoles (modification des aires de répartition / dérive typologique / espèces invasives).

A partir des hypothèses d'évolution, un degré de satisfaction a été établi pour chaque enjeu défini lors de la phase de diagnostic. Ces données sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Enjeu	Niveau de satisfaction en 2021 sans SAGE	Plus-value possible du SAGE
« Barrages » Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux et des usages existants	En partie satisfait	Modérée
« Qualité des eaux » Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines	En partie satisfait	Forte
« Ressource quantitative en eau » Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	Non satisfait	Forte
« Zones humides et têtes de bassins versants » Amélioration des connaissances, de la préservation et de la restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants	En partie satisfait	Forte
« Fonctionnalité écologique » Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques	En partie satisfait	Modérée à forte
« Valeur paysagère et écologique des milieux » Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux	En partie satisfait	Modérée
« Petite hydroélectricité » Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	Satisfait	Faible
« Inondation » Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	En partie satisfait	Faible à modérée

Le rapport scénario tendanciel et les documents annexes ont été validés lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE le 31 janvier 2012.

☞ **Les scénarii contrastés :**

Au cours du second semestre 2012, des scénarii contrastés ont commencés à être élaborés. A partir du travail réalisé lors du diagnostic et du scénario tendanciel, le bureau d'études et l'animatrice du SAGE ont proposé au bureau de la CLE, des grands objectifs et les objectifs qui s'y rattachent.

Ci-dessous sont présentés des **grands objectifs** et **objectifs** validés par le bureau de la CLE :

◆ **Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE :**

- Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin
- Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses mesures
- Consolider le rôle de la CLE sur le territoire en favorisant les collaborations avec les maîtres d'ouvrage
- Garantir une cohérence sur le bassin en favorisant les interactions du SAGE avec les bassins voisins et l'aménagement de territoire

◆ **Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines :**

- Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau
- Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et la durabilité des usages de l'eau
- Réduire les impacts de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des activités industrielles
- Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement
- Mieux protéger les captages d'eau potable

◆ **Gérer durablement la ressource en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides :**

- Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif
- Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leur fonctionnalité hydrologique, afin d'en assurer une gestion cohérente
- Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages
- Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau
- Améliorer la performance des réseaux d'eau potable
- Prendre en compte le changement climatique dans les problématiques liées aux ressources en eau

◆ **Maintenir la culture du risque de crue :**

- Entretenir la culture du risque inondation
- Limiter le risque
- Améliorer la connaissance du risque et l'alerte

◆ **Optimiser la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité :**

- Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique

- **Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques**
- **Améliorer la connaissance et le maintien de la biodiversité**
- **Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques**
- **Mesurer la menace que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin**

Des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ont également été proposées au bureau de la CLE pour validation et/ou modification.

Afin de construire les scénarii contrastés avec les acteurs locaux, 3 commissions de concertation ont été organisées à Chanteuges (11 et 12 octobre 2012). L'objectif de ces réunions était de faire émerger des mesures pouvant être mises en place pour atteindre les objectifs proposés. Ces mesures ont ainsi complétées celles travaillées avec le bureau de la CLE.

Trois scénarii alternatifs sont actuellement en cours de rédaction. Ils feront l'objet d'une analyse économique permettant à la CLE de connaître tous les paramètres, avant de choisir sa stratégie finale.

Les scénarii seront présentés au bureau de la CLE début 2013 pour une validation attendue au premier trimestre 2013.

☞ **L'inventaire des ouvrages transversaux:**

Pour compléter l'inventaire relatif aux ouvrages hydrauliques, l'animatrice du SAGE, avec l'aide du service départemental de Haute-Loire de l'ONEMA, a prospecté en 2012, la partie amont de la Fioule et son affluent le ruisseau de l'Ance. Une quinzaine d'ouvrages a été ajoutée à la base de données existante. Ces ouvrages seront également intégrés dans la base nationale ROE (« Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ») de l'ONEMA.

La quasi-totalité des affluents de l'Allier a ainsi fait l'objet d'une prospection de terrain. L'inventaire des ouvrages transversaux est donc quasiment exhaustif sur le territoire du Sage du Haut-Allier.

☞ **L'évaluation environnementale:**

L'évaluation environnementale fait partie intégrante des documents finaux du projet de SAGE avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Elle permet de définir les impacts de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement (air, sol...) et de proposer des solutions lorsque ces impacts se révèlent néfastes.

Ce document sera réalisé en interne par l'animatrice du SAGE (possibilité de faire appel à un prestataire externe pour une co-écriture).

Afin de commencer la rédaction de ce rapport en parallèle de l'élaboration du projet de SAGE, la CLE a d'ores et déjà fait la demande de la note de cadrage auprès des services de l'Etat. Cette note a été transmise à la cellule d'animation du SAGE en septembre 2012.

☞ L'étude de définition des volumes prélevables sur le bassin hydrographique de l'Allier

En juin 2012, la DREAL Auvergne a engagée une étude permettant la définition des volumes prélevables sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Allier. Les animatrices des SAGE Allier Aval et Haut-Allier ont été associées à la rédaction du cahier des charges. Le rendu de cette étude est prévu pour 2013.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2012, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE:

☞ Communication :



◆ La lettre du SAGE 2012 : L'information étant une condition déterminante pour la bonne conduite de la démarche d'élaboration du SAGE, une lettre d'information de six pages a été éditée.

En 2012, la lettre du SAGE a été essentiellement consacrée aux résultats de l'étude « scénario tendanciel ». Elle explique également la suite de la procédure et l'actualité de la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier. Cette lettre est diffusée à plus de 400 destinataires : aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes présentes sur le territoire du SAGE, aux syndicats des eaux, aux présidents des SAGE du bassin Loire-Bretagne et aux associations de protection de l'environnement.

Les textes et la mise en page ont été réalisés en interne, par l'animatrice du SAGE, et la distribution est réalisée par La Poste.

◆ Articles de presse : Plusieurs articles ont été rédigés par l'animatrice du SAGE, et publiés dans la presse locale, pour présenter les travaux du SAGE et l'avancée de la procédure à la population.

◆ Réunion Publique : Une réunion publique a également été organisée au mois d'avril à la salle Robert Sabatier de Saugues. L'ensemble de l'étude « Diagnostic et Scénario tendanciel » y a été présenté par le Cabinet Césame environnement.

Une quarantaine de personnes issus de secteurs d'activités différents (agriculteurs, élus, association de protection de l'environnement, pêcheurs, agent de développement...) ont pu poser plusieurs questions sur la procédure et les résultats décrits dans l'étude.

◆ Intervention scolaire : L'animatrice du SAGE a réalisé une intervention auprès des élèves de Master 2 de l'Université de Montpellier. Dans un premier temps, l'animatrice a exposé les

généralités concernant la procédure de SAGE (définition, organisation de la Commission Locale de l'Eau, détail des différentes étapes depuis l'émergence jusqu'à la mise en œuvre) puis les particularités du territoire du Haut-Allier et les enjeux du SAGE du Haut-Allier ont été détaillées.

☞ Sensibilisation :



◆ Interventions scolaires : En partenariat avec la cellule Pays d'Art et d'Histoire du SMAT, l'animatrice du SAGE a mis en place un projet fédérateur à destination des scolaires sur le thème « **Raconte moi les ponts de l'Allier** ». Plusieurs interventions « nature » ont ainsi été proposées à divers niveaux de classes, de la grande section de maternelle à la 4^e. Les collèges de Saugues et de Langeac, et l'école de Lavoûte Chilhac ont participé à ce projet.

Ainsi plus de 70 élèves ont été sensibilisés sur l'importance de préserver la ressource en eau, durant trois demi-journées.

En fonction des classes, différentes notions ont été abordées : le cycle de l'eau, les faciès d'écoulement, les différents types de crues, le transport sédimentaire, la notion de bio-indicateurs avec une mise en pratique en rivière (prélèvement d'invertébrés à l'aide d'un filet suivi d'une observation et d'une détermination)...

Toujours à destination des élèves, une animation de sensibilisation d'une demi-journée a été réalisée dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour des **économies d'eau au jardin**.

Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, le paillage ou encore la plantation de variétés adaptées au jardin (climat, sol...), ont été présentées aux enfants.

◆ Journée d'action : Comme chaque année, l'animatrice du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2012, près de quarante personnes, à pied et en canoë, se sont mobilisées pour venir ramasser les débris durant cette journée d'action, ce qui est plutôt satisfaisant d'un point de vue quantitatif.

VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

☞ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2012 :

- D'élaborer le cahier des charges des études « Scénarii contrastés et choix de la Stratégie » ;
- D'informer les membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (nouveau classement des cours d'eau, révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole, projet du SAGE Dore...) ;
- De corriger et compléter l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études pour l'élaboration des Scénarios contrastés (réunion de travail avec le bureau d'étude, explication du contexte et des particularités du territoire, avis critique, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...) ;
- De continuer l'étude sur les ouvrages hydrauliques, en partenariat avec les services de l'ONEMA (SD43). Dans ce cadre, l'animatrice a effectué plusieurs journées de prospection de terrain, puis a complété la base de données créée en 2011 ;
- De réaliser la mise à jour du SIG : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau...

L'animatrice a d'organiser et de gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- Préparation technique et logistique des réunions de la CLE et/ou du bureau ;
- Animation des réunions de la CLE et/ou du bureau ;
- Secrétariat de la CLE et du bureau : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- Organisation de l'information : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- Présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- En collaboration avec les services de l'état, préparation pour le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau ;
- Préparation des avis consultatifs formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des sujets d'actualité ;
- Réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE. La préparation technique des réunions se fait en partenariat avec le bureau d'étude :

- Organisation et secrétariat des réunions de concertation :
Une première série de réunion avait été organisée pour les 17 et 18 septembre 2012. Cependant, une autre réunion prévue durant les mêmes créneaux horaires et retenant l'ensemble des élus de Haute-Loire a contraint le Président de la CLE à décaler les commissions thématiques à des dates ultérieures : les 11 et 12 octobre 2012.
- Préparation des réunions: mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- Organisation de l'information : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- Animation des ateliers de travail (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).

☞ Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :

Durant l'année 2012, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

◆ Suivi de la procédure de marché public pour l'étude « Scénarios contrastés et choix de la stratégie » :

Pour la réalisation de l'étude « Scénarii contrastés et choix de la stratégie du SAGE du Haut-Allier », la Commission Locale de l'Eau a choisi de faire appel à un cabinet d'études. La prestation étant confiée à une (ou plusieurs) entreprise(s) privée(s), le SMAT a l'obligation, en tant que collectivité publique, d'appliquer la procédure des marchés publics pour le recrutement.

L'animatrice du SAGE a, dans un premier temps, établi le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernant l'étude (volet technique, volet socio-économique, format du rendu, nombre de réunions minimum à prévoir, calendrier prévisionnel...). Ce CCTP a été validé par les membres du bureau de la CLE et la directrice du SMAT.

A partir des éléments du CCTP, l'animatrice du SAGE a ensuite rédigé un bordereau des prix, qui reprend une à une les phases techniques à exécuter et qui permet de faciliter l'analyse tarifaire.

En collaboration avec la responsable administrative, l'animatrice a également rédigé, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ainsi que le règlement de la consultation, éléments indispensables au montage du dossier de consultation des entreprises.

Une fois l'ensemble de ces éléments réuni, une annonce a été publiée au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics, afin que toutes les entreprises soient à égalité.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) du SMAT est l'organe qui est en charge de la sélection des prestataires lors d'une procédure de marché public. Elle est composée du Président du SMAT et de plusieurs élus (5 titulaires et 4 suppléants).

Pour les besoins de la procédure de marché public, relative à l'étude du SAGE du Haut-Allier, la CAO s'est réunie à deux reprises :

- **le 23 mars 2012**, pour l'ouverture des plis (3 offres reçues). L'animatrice du SAGE y a présenté le contexte et l'état d'avancement du SAGE du Haut-Allier et l'objet du marché.
- **le 17 avril 2012**, pour la sélection du candidat. Cette réunion s'est déroulée en deux temps : L'animatrice du SAGE a, dans un premier temps, présenté son analyse technique des offres. Cette analyse prend en compte plusieurs critères tels que : le temps de travail consacré à chaque phase, la méthodologie employée, la place de la concertation dans l'élaboration du document... Pour chaque critère établi, une note est attribuée à chaque candidat, ce qui permet ensuite de comparer la qualité technique des différents projets. De cette analyse découle un classement des 3 candidats.

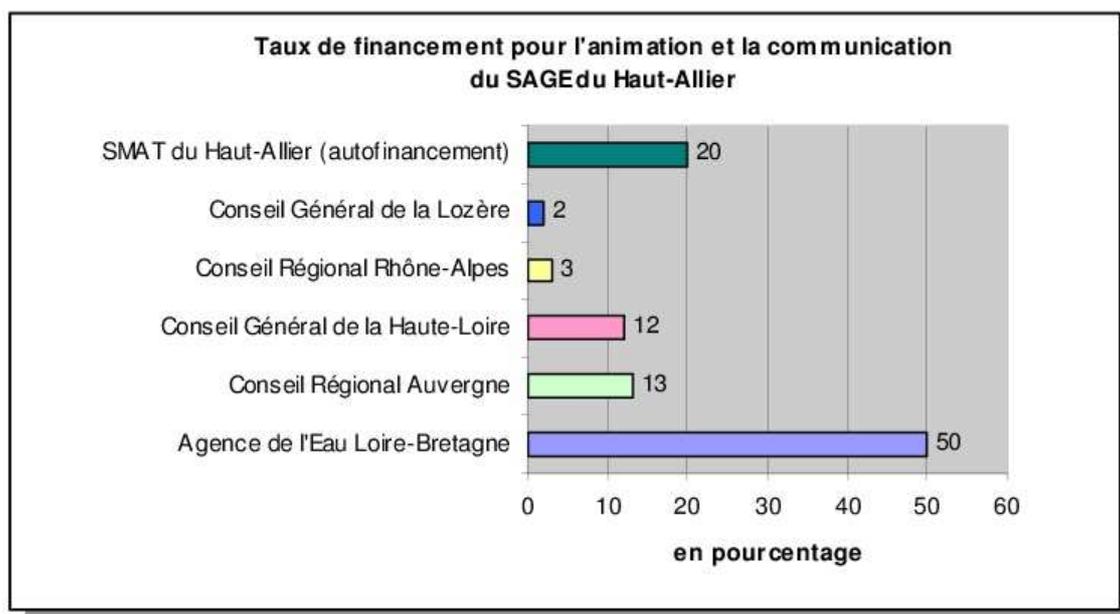
Dans un second temps, les trois bureaux d'études (Asconit Consultant, Césame environnement et BRL ingénierie) ont été auditionnés.

A l'issue des entretiens, la CAO a sélectionné le cabinet BRL ingénierie et les notifications ont été envoyées.

◆ Suivis administratif et financier :

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe I.). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées sur dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier.

Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculé au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2012, les demandes de subvention ont été adressées le 12 septembre 2011.

◆ Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2012 :

Chaque année la cellule d'animation du SAGE réalise une lettre d'information à destination d'un large public.

Afin de choisir le prestataire en charge de l'impression, l'animatrice met en place une consultation auprès de plusieurs entreprises, afin de connaître les tarifs et conditions de chacun (montant total inférieur à 4000€). Le choix du candidat est principalement basé sur le coût total de la prestation.

Pour l'impression de la lettre d'information 2012, l'entreprise Phil'Print a été retenue.

☞ Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

- Contribution et participation aux **comités de pilotage** des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :
 - Réunion du Conseil Lozérien de l'eau le 9 février 2012 à Mende, organisée par la Préfecture de la Lozère et le Conseil Général de la Lozère ;
 - Réunion du Comité de pilotage, Plan Loire en Lozère le 27 février 2012 à Mende ;
 - Réunion du Comité de pilotage sur les espèces envahissantes, le 1^{er} mars 2012 à Lempdes, organisée par le GRAPEE ;
 - Réunion Plan de gestion irrigation en Haute-Loire, le 2 mars 2012 au Puy-en-Velay, organisée par la DDT 43 ;
 - Réunion du Comité de pilotage concernant le devenir du barrage de Poutès, le 05 mars 2012 au Puy-en-Velay, organisée par la DDT 43 ;
 - Journée techniques sur la morphologie des petits cours d'eau en tête de bassin versant, le 12 juin 2012 à Veyre Monton, organisée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
 - Journée de valorisation des boues d'épuration, le 21 juin 2012 à Clermont-Ferrand, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
 - Réunion du Comité de pilotage pour la révision du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire, les 27 juin et 18 septembre 2012 au Puy en Velay, organisée par la DREAL Auvergne ;
 - Réunion du Comité de pilotage de l'étude « Volumes prélevables sur l'axe Allier », le 29 juin 2012, à Aubière, organisée par la DREAL Auvergne ;
 - Réunion de la MISEN élargie 43, les 10 juillet et 19 septembre 2012 au Puy-en-Velay, organisée par la DDT 43
 - Réunion du Comité de pilotage de l'étude " diagnostic de la capacité biogénique de l'Espezonnette », le 24 septembre 2012 à Lanarce, organisée par la Fédération de pêche de l'Ardèche
 - Forum de l'eau, le 5 décembre 2012 à Lempdes, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :
 - Rencontre des animateurs SAGE à Nantes les 21 et 22 mars 2012, organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- Comité Technique Territorial Allier Loire Amont, le 5 avril à Lempdes, organisée par l'Agence de l'eau
- Réunion des Animateurs SAGE Allier Loire Amont, le 19 octobre 2012 à Langeac, organisée par l'Agence de l'eau et la DREAL Auvergne

- Contribution technique et participation active aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :
 - Atelier Eau du 28 juin 2012 à Saugues
 - Réunion de travail du mardi 3 juillet 2012 au Bouchet Saint Nicolas
 - Réunion de travail du 7 septembre 2012 à Langeac
 - Forum des 6 et 7 décembre 2012 à Langogne et Saugues

☞ **Appui aux initiatives locales :**

◆ **Les sites de baignade :**

Depuis 2002, le SMAT en collaboration avec les services de l'Etat, a accompagné les communes dans la gestion de leurs sites de baignade.

En 2012, en parallèle des analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé, et pour mieux connaître la qualité des eaux de l'Allier, l'animatrice du SAGE a accompagné la mise en place d'une veille estivale sur les différents sites de baignade du territoire.

Un kit de mesures comprenant un thermomètre, un pluviomètre et un disque de Secchi a été mis à disposition des surveillants de baignade en charge de relever quotidiennement diverses informations (aspect global de l'eau, turbidité, température...).

Ainsi, en fonction des résultats des mesures effectuées, et des recommandations issus des profils de baignade, les gestionnaires de sites avaient la possibilité de mettre en place des mesures préventives (fermeture temporaire de baignade...) pour limiter les risques sanitaires éventuels.

Les informations récoltées dans le cadre de cette opération, ont ensuite été transmises à l'animatrice du SAGE qui constituera une base de données relative aux sites de baignade.

VII. BUDGET

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2012 sont présentées dans le tableau suivant :

	Montant
- Animation	50 420.56€
- Communication	664.59€
- Réalisation du Scénario tendanciel	44 024.76€ (solde de l'étude) Paiement en 2013
- Réalisation des scénarii contrastés et de la stratégie (2012-2013)	
TOTAL	95 109.91€

VII. PERSPECTIVES 2013

Début 2013, un renouvellement de la CLE aura lieu.

En effet, les membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour une durée de six ans.

L'arrêté de composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier datant du 26 janvier 2007, le mandat des élus et des usagers se terminera le 26 janvier 2013.

L'élection du Président de la CLE et du bureau devra s'effectuer assez rapidement pour ne pas retarder l'avancée de l'élaboration du SAGE.

Les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites.

Il est également prévu de créer un site internet propre au SAGE du Haut-Allier qui actuellement ne possède qu'une page sur le site internet du SMAT et dont la mise à jour n'est pas accessible pour l'animatrice.

Du terrain sera effectué pour finaliser l'inventaire des ouvrages transversaux (partie aval de la Fioule, vérification de certains ouvrages sur les parties Lozérienne et Ardéchoise du territoire,...) et pour suivre les aménagements des ouvrages Grenelle sur l'Allier et le Chapeauroux (étude actuellement en cours).

Concernant les études relatives à l'élaboration du SAGE, le calendrier technique prévisionnel est présenté ci-dessous.

Calendrier prévisionnel et grandes étapes du SAGE Haut-Allier entre 2013 et 2015

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2013	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	CLE validation			Scénarii contrastés			Choix de la stratégie			Procédure de marché public		
2014	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Rédaction des produits du PAGD et du règlement						Evaluation environnementale			Procédure de validation du SAGE		
2015	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Comité de rédaction			Comité de rédaction			Consultation des collectivités et des chambres consulaires, consultation du comité de bassin			Consultation des préfetures		
Publique	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	CLE			Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral								

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Allier,
Raymond RAVVAT

